

SANSAC'QUOI ?



Le mot du maire,

PCAET, TEPOS, TEN, PAT, ZAN ..., autant de sigles étranges qui ne vous parlent peut-être pas !

Et pourtant, ils font déjà partie du présent de notre commune et sont amenés à se développer dans un futur proche.

Le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) porté par le SCoT BACC (Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie) décline et met en œuvre sur son territoire les objectifs nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) aide à la définition des objectifs énergétiques.

Afin d'y apporter efficacement et durablement sa contribution, notre commune s'est d'ores et déjà engagée en validant plusieurs orientations.

En premier lieu, elle s'inscrit dans le programme « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) qui a pour ambition de nous mobiliser en faveur de la biodiversité. Cela se décline en deux axes qui sont détaillés dans les pages de ce petit livret, le premier étant lié au développement de la biodiversité nocturne qui va se traduire par l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit et le deuxième, la sauvegarde voire l'augmentation des pollinisateurs qui se traduit par l'installation de carrés de verdure et par la désimperméabilisation des sols pour permettre à l'eau de s'infiltrer.

En parallèle, nous nous inscrivons aussi dans le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) en privilégiant autant que possible les circuits courts et les produits locaux dans la cantine.

L'engagement de notre commune pour atténuer le changement climatique paraît bien dérisoire mais nous pensons qu'il est nécessaire. Il y a pourtant un point auquel nous n'adhérons pas et nous avons demandé lors de leurs visites respectives à nos 3 parlementaires alors en place, à savoir les sénateurs Bernard Delcros et Stéphane Sautarel ainsi qu'au député Vincent Descoeur de faire en sorte que cette loi soit modifiée. Il s'agit du Zéro Artificialisation Net (ZAN) fixé par la loi climat et résilience qui se traduit par une réduction de la consommation foncière de 50% d'ici 2030 et de 100% en 2050. En d'autres termes, il deviendrait très difficile à une entreprise de s'installer, sauf sur des friches déjà existantes, et à des particuliers de construire leur maison.

Nous estimons que cette loi tellement utile pour sauvegarder les terrains agricoles en Seine-et-Marne ou dans le Rhône n'est pas adaptée à des territoires ruraux comme le Cantal

Votre Maire, Michel BAISSAC

Pour le bien vivre ensemble

Passer un dimanche après-midi ou un repas sur sa terrasse à entendre la tondeuse d'un voisin ou le taille-haie d'un autre peut mettre à rude épreuve les nerfs de chacun d'entre nous en quête d'un moment de repos ou de convivialité.

Certes, certains n'ont pas d'autres choix que d'effectuer ces travaux le dimanche ou les jours fériés. Dans ce cas-là, il serait souhaitable de choisir le créneau horaire de 10h à 12h afin de limiter au maximum ces nuisances sonores et en semaine, d'éviter dans la mesure du possible les tranches horaires de 12h à 14h et au-delà de 19h30.

En vous remerciant !

JEUX
RESTE
CHEZ MOI !!!

Le CLIC vous propose

Le CLIC, Centre Local d'information et de Coordination du Bassin d'Aurillac propose des livrets de jeux aux plus de 60 ans pour faire "bouger vos neurones " (sudoku, coloriage magique, mots mêlés, devinettes...). Un exemplaire de ces livrets est à la mairie pour consultation.

Si vous êtes intéressés, veuillez vous faire connaître auprès du secrétariat pour que l'on puisse établir un listing afin que le CLIC vous les fasse parvenir directement.

LE CLIC, c'est quoi ?

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation à disposition des plus de 60 ans et de leur entourage.

Il prend en compte tous les éléments de la vie quotidienne (soins, accompagnement, environnement, vie sociale). Il a pour but d'améliorer l'information pour les personnes âgées concernant le maintien à domicile, de promouvoir et de coordonner les aides et services qui peuvent contribuer à améliorer leurs conditions de vie.

Le CLIC met en relation l'ensemble des intervenants pour le maintien à domicile (l'ASED, l'ADMR...). Il propose aussi des actions collectives de prévention à travers divers ateliers (mémoire, équilibre, informatique...)

La mairie de Sansac de Marmiesse a adhéré à ce service en 2009.

CLIC : 5 rue Eloy Chapsal à Aurillac. Tél : 04 71 62 88 95



CENTRE LOCAL D'INFORMATION & DE COORDINATION
/ MAISON DES SENIORS DU BASSIN D'AURILLAC

VOUS AVEZ 60 ANS ET PLUS ?

**LE CLIC VOUS PROPOSE DES
SOLUTIONS POUR MIEUX VIEILLIR !**



Extinction de l'éclairage public

Après avoir mené une réflexion sur le sujet et en avoir débattu en conseil municipal, la municipalité sansacoise vous propose une extinction partielle de l'éclairage public.

Voici quelques éléments qui nous ont conduits à ce choix :

L'impact sur la biodiversité

Depuis 1989, 80% des insectes d'Europe ont disparu. Cela est dû en partie à l'emploi de pesticides mais ce qu'on appelle « la pollution lumineuse nocturne » joue aussi un rôle crucial dans le déclin de leurs populations.

En effet, selon une étude allemande, on évalue à 150 insectes tués par chaque réverbère chaque nuit en été. Quand on sait qu'il y a 11 millions de points lumineux en France !! Au-delà, c'est un impact sur la pollinisation et donc sur la végétation.

Plus généralement, ce sont des écosystèmes qui sont mis en péril : Ainsi la population de petits rongeurs qui vivent la nuit est en nette diminution dans les endroits éclairés. La chouette hulotte se trouve doublement perturbée dans sa quête de nourriture par la lumière artificielle d'une part et la raréfaction de ses proies d'autre part.

Et il y aurait bien d'autres exemples tels que la désorientation des oiseaux migrateurs, ou, à l'inverse, des invasions de certaines espèces.

Un enjeu sur la santé public

De nombreuses études prouvent les nombreuses incidences sur la santé dues à la lumière nocturne. Cette dernière engendre une mauvaise sécrétion de mélatonine, l'hormone du sommeil, d'où des insomnies de plus en plus nombreuses, du stress, voire des dépressions.

Des économies non négligeables

L'augmentation des tarifs de l'énergie et notamment de l'électricité grève le budget de fonctionnement de la commune et réduit notre faculté à investir sans recourir systématiquement à de l'emprunt.

Après consultation auprès du Syndicat départemental d'énergies du Cantal, 2 axes d'économie sont possibles :

Nous avons actuellement 58 lampes de 150 watts et 153 lampes de 100 watts. Nous avons la possibilité de les changer par des LED de 35 watts, ce qui représenterait une économie de 40 % environ. Cependant, cela suppose au préalable un investissement de 300 € par lampe. On ne peut donc envisager l'investissement conséquent que sur plusieurs années, quartier par quartier, pour une rentabilité certaine mais ultérieure.

Si nous décidons d'éteindre l'éclairage la nuit, nous pouvons économiser dans un avenir proche 30 %, voire plus, à condition que la coupure dure 5 heures minimum par nuit.

En tenant compte de tous ces paramètres, la municipalité va donc s'engager vers une extinction en cœur de nuit d'ici la fin de l'année ou en début de l'année prochaine, le temps d'installer des horloges programmables, l'allumage des lampes se faisant actuellement grâce à des détecteurs de luminosité qui devraient rester en place, en complément des horloges.

Les horaires de coupure restent à définir : 23h, 23h30 ou minuit jusqu'à 5h ou 5h30, à voir aussi avec la saisonnalité, sachant qu'à tout moment, nous pourrions modifier les horaires si nécessaire.

La RN122 restera sans doute éclairée dans la traversée du bourg. A voir avec la DIR si c'est obligatoire...

Nous restons bien sûr à l'écoute de toutes propositions, remarques ou idées. Parlez-en aux élus ou prenez contact avec la mairie.



Des carrés de verdure, pour quoi faire ?

Ici ou là, vous avez pu remarquer des espaces non fauchés, comme laissés à l'abandon. Non, ce ne sont pas des oublis de la part de nos employés municipaux !

La municipalité de Sansac a décidé d'adhérer au projet « Un carré de verdure pour la biodiversité » lancé par la CABA via le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) avec lequel nous avons signé une convention.

Les carrés de verdure sont des espaces prédéfinis et préservés sur lesquels nous laissons pousser l'herbe sans apport de graines, d'engrais, de pesticides et d'eau. Ils seront fauchés en septembre et le produit de la fauche sera ramassé afin de ne pas trop nourrir le sol. Il y en a déjà plusieurs de répartis sur notre commune.

Le but étant de réduire les plantes poussant horizontalement, gourmandes en azote, et favoriser le développement des plantes poussant verticalement lesquelles engendreront une pollinisation accrue. Ainsi, nous allons préserver et relancer la biodiversité ordinaire du bourg, la flore spontanée, les insectes et autres pollinisateurs sauvages. Nous commencerons à en sentir les effets au bout de 3 ans.

Ce projet s'inscrit dans le programme de développement durable avec l'installation des jardins pédagogiques de permaculture à l'école, la création de voies douces, le développement de la biodiversité nocturne ... Au final, faire de Sansac un Territoire Engagé pour la Nature (TEN).

Enfin, ce projet est participatif ! Vous pouvez vous aussi contribuer à favoriser la biodiversité de notre village en installant un carré de verdure dans votre jardin. Pour vous aider des kits sont disponibles en mairie. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter notre conseiller délégué au développement durable, Vincent Martinet.



Stéphane MANAU nous quitte



La plupart des sansacois d'origine et de moins de 30 ans ont eu à faire à lui à un moment donné. En effet, cela fait 28 ans que Stéphane œuvre auprès de nos jeunes. Il fait maintenant parti du patrimoine communal !

Entré en 1994 en tant que CES, (contrat aidé), il participait au départ aux tâches qui incombait aux employés communaux et notamment à l'entretien des installations sportives.

Très rapidement, Stéphane va se rapprocher de l'école. Pendant quelques années il dirigera l'aide au devoir et mettra ses talents sportifs pour enseigner le sport aux écoliers sansacois.

Puis, il va être en première ligne pour la mise en place des accueils de loisirs, périscolaire et vacances, pour lesquels il se formera afin d'en devenir le directeur.

En 2017, la commune signe une convention avec le centre socioculturel « A la croisée des autres » qui prend alors en charge le centre de loisirs dit sans hébergement correspondant aux mercredis après-midi et aux vacances. Stéphane à logiquement été mis à leur disposition, à temps partiel, comme référent enfance. Parallèlement, il continuera à diriger et à développer le périscolaire à l'école de Sansac.

Par ailleurs, Stéphane à également obtenu le brevet d'état sport option foot qui lui à permis de conduire les entrainements de nos jeunes footballeurs depuis de nombreuses années. Cela avait commencé au Bex d'Ytrac et cela continue aujourd'hui à Sansac avec l'entente YSR.

Des enfants, ils en a vu passer beaucoup, des garçons, des filles, des remuants, des statiques, des polissons, des sages et bien d'autres encore.... Parmi eux, il avait eu au centre de loisirs l'actuelle directrice de l'école, Pauline, il y a quelques années....

Stéphane s'est donné de nouveaux défis et s'en va vers de nouveaux horizons. Nous lui souhaitons de réussir au mieux dans ses ambitions.

Les associations vous donnent rendez-vous

- **9 – 10 juillet** : Ball- trap organisé par l'ACCA
- **16 juillet** : Fête d'été et marché de pays organisés par Sansac'rifis
- **20 août** : Marché de pays, 2^{ème} édition, organisé par Sansac'rifis
- **04 septembre** : vide grenier organisé par Sansac'Ados J2s
- **10 septembre** : « La Sansacoise », organisée par l'ACVA et Sansac'gym
- **29 – 30 octobre** : Concours canin organisé par Sport Canin 15
- **06 novembre** : Quine organisé par l'Entraide Sansacoise
- **26 novembre** : Repas « tête de veau » organisé par l'Entraide Sansacois

La municipalité vous donne rendez-vous

- **06 Aout** : Spectacle Champs libres « **La montagne** ». *La compagnie les Vrais Majors propose un moment humoristique qui permet un jeu sur la frontière entre réalité et fiction, des allers retours de l'un à l'autre, des mises en abîme, de l'auto dérision et des situations surréalistes.*
- **23 septembre** : Accueil des nouveaux habitants au foyer d'animation à 18h00
- **A venir cet été** : exposition en mairie des œuvres de **François Vert** – Acryliques, encres, linogravures...

